



Liquidation/associé

Par Sanka7

Bonjour,

J'ai acheté un terrain constructible avec un associé professionnel. Nous avons acheté le terrain en Sccv (société civile de construction vente). Dans la sccv je suis associé en nom propre avec la société de mon associé.
Or la société de mon associé (spécialisée dans la construction de maisons) va faire faillite et entré en liquidation.
J'aimerais savoir ce qu'il peut m'arriver étant donné que je suis associé avec une entreprise qui va entré en liquidation.

Merci de vos réponses.

Par AGeorges

Bonsoir Sanka7,

Eh bien à vous, directement, rien.

Mais le liquidateur va vouloir réaliser l'actif de votre associé pour traiter les dettes de liquidation.

Donc soit vous rachetez les parts de votre associé, à un prix raisonnable selon la valeur de votre SCCV, soit vous trouvez quelqu'un qui le fera à votre place, soit le liquidateur déclenchera une vente judiciaire de ces parts.

Il faut aussi que vous regardiez vos statuts de SCCV pour voir ce qui est prévu en cas de défaillance d'associé.

Sauf erreur ou omission